

COMITE NATIONAL DE L'EAU

SEANCE DU 7 JUILLET 2015

AVANCEMENT DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2014 DU COMITE CONSULTATIF SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ET PROGRAMME DE TRAVAIL 2015

DELIBERATION N° 2015-02

Le Comité national de l'eau,

Ayant pris connaissance des travaux que le Comité consultatif sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (CCPQSPEA) a réalisé dans le courant de l'année 2014, conformément au programme de travail qui lui avait été confié fin 2013, dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième feuille de route pour la transition écologique ;

Considérant que la gestion des services publics d'eau et d'assainissement constitue une priorité du comité national de l'eau, afin de mettre en œuvre les recommandations que la cour des comptes a formulées dans son rapport annuel de 2015 ;

Considérant les engagements pris pour améliorer la rationalisation des services, leur transparence, leur performance, et l'accès à l'eau et à l'assainissement dans des conditions économiquement acceptables pour tous ;

Considérant que le comité consultatif sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement a été renouvelé selon une composition modernisée ;

RAPPELLE aux membres du Comité national de l'eau faisant partie du Comité consultatif sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement l'importance d'une participation régulière à ce comité ;

FELICITE le Comité consultatif sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement pour la qualité de ses propositions et l'ensemble du travail réalisé ;

ENCOURAGE l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques à poursuivre les améliorations constatées sur la valorisation des données de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement ;

SOULIGNE l'intérêt de diffuser le plus largement possible le modèle de facture d'eau afin qu'il puisse améliorer les pratiques des services mais également l'amélioration des pratiques des consommateurs par leur meilleure information ;

SOULIGNE l'importance de rechercher la meilleure transparence possible des coûts pris en charge par les services, en particulier vers les usagers ;

VALIDE les propositions du Comité consultatif sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement de recommandations sur les factures et l'observatoire ;

DEMANDE au Comité consultatif sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement :

- de poursuivre ses travaux pour :

- améliorer l'accès aux factures d'eau pour l'ensemble des usagers, qu'ils soient abonnés directs ou non au service, afin d'accroître la pédagogie et l'information du consommateur ;
- consolider et renforcer l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement.

- de prévoir à son programme de travail pour l'année 2015 :

- la participation de ses membres, en tant que de besoins, aux travaux du CGEDD et de l'IGA sur la mission d'audit sur la formation du prix de l'eau ;
- le suivi de l'expérimentation pour une tarification sociale de l'eau prévue par l'article 28 de la loi Brottes ;
- le suivi du plan d'actions en faveur du renouvellement des réseaux ;
- l'accompagnement des services publics d'eau et d'assainissement dans la réorganisation des collectivités à l'entrée en vigueur des lois de décentralisation ;
- le suivi de l'impact sur le recouvrement des factures d'eau des évolutions récentes en matière de coupures d'eau.

- de rendre compte de l'avancée de ses travaux au Comité national de l'eau.